

## L'OPPBTP met à jour le « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Sars-Cov-2 »

Alors que l'épidémie de Covid-19 reprend de la vigueur en France et face à l'apparition du variant Omicron, l'OPPBTP publie une nouvelle mise à jour de son guide de préconisations de sécurité sanitaire. Cette évolution fait suite à la publication du nouveau protocole sanitaire en entreprise par le ministère du Travail, lundi 29 novembre et est conforme aux recommandations du Haut Conseil de Santé Publique et de l'État.

Si cette version du guide de l'OPPBTP présente peu de changements par rapport à la version précédentes, quelques nouveautés sont à noter.

- **Les intervenants sont soumis à l'obligation de présentation d'un pass sanitaire valide** et peuvent alors se passer du masque, sauf s'il reste imposé par la situation sanitaire.
- **La validité des test négatifs RT-PCR passe de 72 à 24h.** Seule la possession d'un test de moins de 24h permet l'obtention d'un pass sanitaire valide.
- **Le chef d'établissement et l'entreprise intervenante doivent veiller à limiter la coactivité** et préciser dans le plan de prévention les consignes applicables dans l'établissement en matière de port du masque, de pass sanitaire et/ou de vaccination.

Par ailleurs, l'OPPBTP rappelle aux entreprises que le respect des gestes barrières reste essentiel pour éviter les contaminations sur le lieu de travail, ainsi que l'aération des locaux. Comme le précise le nouveau protocole sanitaire pour les entreprises, celle-ci doit être assurée de préférence de façon naturelle, portes et fenêtres ouvertes en permanence ou à défaut au moins 5 minutes toutes les heures, de façon à assurer la circulation de l'air et son renouvellement.

Enfin, l'organisme encourage également le recours à la vaccination pour les personnes non-vaccinées.

Le guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus SARS-Cov-2 est disponible sur le site internet de [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr).

Par ailleurs, les conseillers en prévention et les formateurs de l'OPPBTP sont toujours disponibles sur le terrain ainsi qu'à distance grâce au service [PréventionBTP En Direct](#). Une base de Questions/Réponses spécifiques sur la Covid-19 est à disposition sur le site.

## À propos de l'OPPBTB

**L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB)** est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance est assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, qui garantissent le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTB est composé d'experts en prévention issus du terrain, qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. En s'appuyant sur son expertise, l'organisme a pour mission d'identifier les solutions de prévention, de promouvoir la prévention auprès des acteurs de la prévention et d'accompagner les entreprises et autres acteurs de la construction en leur apportant assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTB s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTB accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**. Son offre en présentiel ou à distance est adaptée à toutes les tailles d'entreprises, quel que soit leur métier ou leur niveau de maturité en prévention :

**#information** pour connaître l'actualité de la prévention. L'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr).

**#assistance technique en ligne** pour des réponses immédiates et gagner en simplicité. Des experts répondent aux questions en ligne sur le site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr). Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

**#assistance technique terrain** pour être accompagné sur les chantiers. Des conseillers de l'OPPBTB aident les entreprises à conduire des diagnostics et proposent des solutions pour améliorer leurs performances en prévention. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité : travaux en hauteur, risque routier...

**#conseil** afin de répondre aux interrogations les plus pointues. Les experts de l'OPPBTB accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

**#formation** 100% BTP destinée aux professionnels, effectuée en présentiel ou à distance, au travers de modules spécialisés.

**#formation initiale** pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention. Les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTB et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTB sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et [oppbtp.com](http://oppbtp.com).



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

### SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04  
Jérôme Saczewski • [j.saczewski@clccom.com](mailto:j.saczewski@clccom.com)  
Christelle Grelou • [c.grelou@clccom.com](mailto:c.grelou@clccom.com)  
Ingrid Jaunet • [i.jaunet@clccom.com](mailto:i.jaunet@clccom.com)

### OPPBTB

Solange Delpech • 01 46 09 26 76  
[solange.delpech@oppbtp.fr](mailto:solange.delpech@oppbtp.fr)  
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54  
[stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr](mailto:stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr)